

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune
d'ANTOINGT
Séance du 8 novembre 2019

Envoyé en préfecture le 12/11/2019
Reçu en préfecture le 12/11/2019
Affiché le 
ID : 063-216300053-20191108-DELIB220191108-DE

L'an deux mil dix-neuf, le huit novembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 30 octobre 2019, se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

Présents : ROUSSEL Chantal, GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, FIGUEIREDO Analio, CANO Tony, ESCLATINE Lydia, Guy SOUILLER

Absent : Nicolas BIERI, TERRANOVA Philippe (pouvoir à GONTHIER Emmanuel).

Secrétaire de séance : Lydia ESCLATINE

Délibération n° 2 : Révision des statuts de la communauté d'agglomération « AGGLO Pays d'Issoire »

Le conseil municipal réuni en séance publique,

VU le Code général des collectivités territoriales, dont les articles L. 5211-5, L. 5211-5-1, L. 5211-17 et L.5211-20 et L. 5216-5 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne », « Lembron Val d'Allier », « Ardes Communauté », « Puy et Couzes », « Issoire Communauté », « Pays de Sauxillanges », « Coteaux de l'Allier », et « Couze Val d'Allier » et dissolution des syndicats « Syndicat intercommunal à vocation sociale de la région d'Issoire » et « Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement du Pays d'Issoire Val d'Allier sud » au 1^{er} janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18-02031 en date du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1er janvier 2019 ;

VU la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » n° 2019-04-09 en date du 26 septembre 2019 relative à la révision des statuts ;

VU le projet de statuts notifié par la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » figurant en annexe à la délibération susvisée ;

OUI l'exposé du rapporteur,

CONSIDÉRANT le projet de statuts notifié par la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » figurant en annexe à la délibération susvisée ;

CONSIDÉRANT le délai de trois mois dont dispose la commune pour se prononcer sur cette révision statutaire à compter de la date de notification, à savoir le 30 septembre 2019 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par .8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DÉCIDE d'approuver la modification statutaire adoptée par la communauté d'agglomération « AGGLO Pays d'Issoire » le 26 septembre 2019 ;

DÉCIDE d'approuver les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » tels que joints en annexe à la présente délibération ;

DEMANDE à Madame la Préfète du Département du Puy-de-Dôme de prendre acte de cette décision et, en la présence de la majorité qualifiée requise des communes membres, de modifier en conséquence les statuts la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » par arrêté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures.

La Maire,
Chantal ROUSSEL



